



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS N<sup>o</sup> 2098-LAS-208 ET N<sup>o</sup> LAS-0146-4

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté les règlements suivants à sa séance du 13 janvier 2025 :

*Premier projet de règlement 2098-LAS-208 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 afin de s'arrimer avec le règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Central et Édouard dans le Village des Rapides.*

*Projet de Règlement numéro LAS-0146-4 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables (PIIAD) numéro LAS-0146 afin d'améliorer l'encadrement des interventions sur le cadre bâti et les aménagements dans le secteur du Village des Rapides.*

Le règlement 2098-LAS-208 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire tandis que le règlement LAS-0146-4 n'en contient aucune.

Compte tenu du fait que les deux projets de règlement traitent du cadre bâti et des aménagements dans le secteur du Village des Rapides, la consultation publique portera à la fois sur les deux règlements. Cette consultation aura lieu le 28 janvier 2025 à 18 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement, ou un autre membre du conseil, expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ces projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse [montréal.ca/lasalle](http://montréal.ca/lasalle).

DONNÉ À LASALLE, ce 16 janvier 2025.

Simon PROVOST-GOUPIL  
Secrétaire d'arrondissement